



# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL *DU 09/12/2016*

*à 20H00.*

<b>Membres</b>	Présent(s)	Absent(s)	Excusé(s)
M. le Maire Michel DHANEUS	X		
Jackie DURUT	X		
Ludovic LECLERCQ	X		
Martine TRINQUET	X		
Annabelle DRAOUI	X		
Thierry MARTIAL	X		
Marc DUQUENNOY	X		
Pierre-Marie BLANCHARD			X
Yves LADRIERE	X		
Bernard DORCHI	X		
Corinne PRUVOST			X
Sandrine CHATELAIN-BOURSIER	X		
Valérie BAERT-PARENT			X
Gérard LAFITTE	X		

Madame BAERT Valérie donne procuration à Monsieur DURUT Jackie ; Madame PRUVOST Corinne donne procuration à Monsieur DHANEUS Michel.

Monsieur LADRIERE Yves: élu secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR:**

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 26/11/2016**

La lecture du procès verbal n'a fait l'objet d'aucune remarque.

### **DELIBERATION PORTANT ADHESION DE LA CCPS AU SYNDICAT MIXTE FERME DU POLE METROPOLITAIN DU HAINAUT-CAMBRESIS**

Préambule: afin de renforcer leurs coopérations dans un objectif de construction d'un espace de solidarité et de développement métropolitain à l'échelle du Hainaut-Cambrésis, les communautés d'agglomération de Valenciennes Métropole, de la Porte du Hainaut, de Cambrai et de Maubeuge-Val de Sambre et les communautés de communes du Caudrésis-Catésis, du Pays Solesmois, du Pays de Mormal, du Cœur de l'Avesnois et de Sud Avesnois ont décidé de se regrouper au sein d'un syndicat mixte fermé de pôle métropolitain au sens des articles L5711-1 et L5731-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT).

#### **1. Inscrire le Hainaut-Cambrésis dans la 3ème révolution industrielle :**

1.1 Enseignement supérieur, recherche et innovation : conjuguer, développer et diversifier les savoir-faire d'excellence

1.2 Grands projets : organiser les retombées économiques des grands projets d'infrastructure pour amplifier leur impact sur le développement du Hainaut-Cambrésis

1.3 Numérique : faire du Hainaut-Cambrésis un « territoire numérique »

#### **2. Créer une solidarité territoriale autour de convergences métropolitaines :**

2.1 Emploi : accroître la cohérence et la cohésion des dispositifs d'accès à l'emploi sur le territoire

2.2 Santé : œuvrer pour le développement et l'excellence d'une offre médicale globale

2.3 Tourisme et culture : tirer le meilleur parti du patrimoine naturel et culturel et des équipements touristiques

#### **3. Renforcer l'ouverture et l'attractivité du territoire :**

3.1 Accessibilité : disposer des infrastructures essentielles et performantes pour assurer l'ouverture européenne du Hainaut-Cambrésis et irriguer ses territoires

3.2 Rayonnement : promouvoir les équipements et événements métropolitains

3.3 Cadre de vie et dynamiques locales : faire de chaque composante du Hainaut-Cambrésis un réel territoire de projet

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Communautaire de la CCPS a adopté, par délibération 2016.93 du 9 novembre 2016, son adhésion au Syndicat mixte fermé du Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis.

Il rappelle que conformément à l'article L5214-27 du CGCT, l'adhésion de la Communauté de communes du Pays Solesmois au syndicat mixte du pôle métropolitain du Hainaut-Cambrésis est subordonnée à l'accord à la majorité qualifiée prévue à l'article L5211-5 II, des conseils municipaux des communes membres de la Communauté. Conformément à la délibération 2016.93 jointe, lesdits conseils municipaux disposent pour se prononcer d'un délai de trois mois à compter de la notification

de la délibération aux maires. À défaut, la décision sera réputée favorable.

Sur ces bases et considérant,

- l'avis favorable du Bureau de la Communauté de communes du Pays Solesmois ;
- la délibération 2016.93 du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Solesmois du 9 novembre 2016 ;
- les projets de statuts du syndicat mixte fermé de pôle métropolitain du Hainaut-Cambrésis joints à la présente délibération.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de communes du Pays Solesmois au syndicat mixte afférent qui sera créé par arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité (13 voix «pour») accepte l'adhésion de la Communauté de communes du Pays Solesmois au syndicat mixte du Pôle métropolitain du Hainaut-Cambrésis.

## **«TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE DU PAYS DU CAMBRESIS – 2EME TRANCHE»**

La commune de SAINT MARTIN SUR ECAILLON souhaite s'engager dans le programme TEPCV piloté par le Pays du Cambrésis pour la deuxième tranche. Après avoir réalisé la première tranche des travaux, notre commune souhaite s'inscrire au titre de l'action 7 pour la deuxième tranche «éclairage public LED».

Après délibération, le conseil municipal adopte:

- A l'unanimité de valider la candidature de la collectivité au titre de l'action 7 pour la deuxième tranche après avoir pris connaissance du descriptif de l'action,
- Valide à l'unanimité l'engagement technique et financier de la commune à réaliser les travaux,
- Sous réserve de la validation des instances du Pays, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les documents qui y seront liés.

## **PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Préalablement au vote du budget primitif 2017, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2016.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2017 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1642-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2016.

A savoir:

Chapitre 23: soit 44 612,64 euros (178 450,55/4).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité, l'autorisation de mandater des dépenses d'investissement 2017 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif 2017. Ces crédits seront repris au budget primitif 2017.

## **RIFSEEP AU POSTE D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS**

Monsieur le Maire présente le nouveau régime indemnitaire applicable dans les collectivités territoriales depuis Janvier 2016.

Après délibération, le Conseil adopte à l'unanimité. Le montant sera fixé par arrêté du Maire dans la limite du crédit prévu par les textes.

## **MODIFICATION DU CONTRAT SALLE POLYVALENTE**

Afin de limiter les nuisances avec les riverains, les locataires de la salle devront signer une charte de bonne conduite.

## **PROJET AUX ÉCARTS : DEMANDE DE SUBVENTION**

Suite au projet d'implantation d'un nouvel arrêt autocar aux Écarts «Lieu-Dit l'Épinette», le Conseil décide par 9 voix pour 4 abstentions de solliciter une demande de subvention au Département au titre des amendes de police 2016.

## **RECRUTEMENT AU TITRE DES NAP**

Le Conseil adopte à l'unanimité (Mr LECLERCQ ne prend pas part au vote) de recruter Mme LECLERCQ Lise pour assurer des activités manuelles aux enfants à raison de 7 heures mensuelles du 1er Janvier 2017 au 30 Juin 2017 inclus.

## **CONCOURS RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITÉ**

Après délibération, le Conseil décide par 5 voix «contre» et 8 «abstentions» de ne pas attribuer pour l'année 2016 l'indemnité de conseil budgétaire à Monsieur FACCENDA François, Receveur Municipal.

## **QUESTIONS DIVERSES:**

**La séance est levée à 22h00.**

**DHANEUS Michel, Maire.**